

Objectif

La présente Politique vise à protéger les renseignements personnels confiés au district du Québec des Assemblées de la Pentecôte du Canada (DQ).

Le DQ s'engage à respecter la vie privée de ses employés, titulaires accrédités, candidats, donateurs et contacts. Pour démontrer notre engagement en faveur de la protection de la vie privée et pour nous conformer volontairement à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), nous avons élaboré la politique de protection de la vie privée suivante (la « Politique »). La Politique a été conçue pour refléter notre engagement envers les principes énoncés dans la LPRPDE et la législation québécoise (Loi 25).

Tous les dirigeants, administrateurs, employés et bénévoles du DQ sont tenus de se conformer à la politique et peuvent se voir accorder un accès restreint aux renseignements personnels uniquement aux fins énoncées dans la présente Politique. Toutes les autres personnes ou organisations qui agissent pour ou au nom du DQ sont également tenues de se conformer aux principes et à la Politique et peuvent se voir accorder un accès restreint aux renseignements personnels uniquement aux fins énoncées dans la présente Politique.

Principes de protection de la vie privée

1. Responsabilité

Le DQ est responsable des renseignements personnels qu'il recueille et de tout renseignement personnel dont il a la garde ou le contrôle.

Le DQ a désigné le secrétaire-trésorier comme responsable de la protection de la vie privée, chargé par l'organisation de veiller au respect de la présente Politique. Chaque département du DQ est responsable du maintien et de la protection des renseignements personnels dont il a la charge et doit rendre compte de ces renseignements au responsable de la protection de la vie privée.

Nous créerons et mettrons continuellement à jour des procédures conformément à la présente Politique de protection de la vie privée pour régir le traitement des renseignements personnels et répondre aux plaintes.

2. Détermination des fins de la collecte des renseignements

Le DQ collecte et utilise des renseignements personnels sur des personnes uniquement pour :

1. Permettre la communication
2. Fournir les produits et services demandés
3. Fournir des reçus d'impôt
4. Traiter le paiement des produits et services demandés
5. Permettre l'accès au site Web sécurisé
6. Faciliter l'accréditation, la transmission de CV et les procédures disciplinaires pour les titulaires accrédités et les autres membres du personnel. Les renseignements personnels sont uniquement susceptibles d'être divulgués à des tiers aux fins susmentionnées ou dans le cadre d'une obligation légale. Lorsque des renseignements personnels sont communiqués à des tiers aux fins susmentionnées, le DQ fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que le tiers a mis en place des procédures de sécurité appropriées pour protéger les renseignements personnels transférés.

Les coordonnées professionnelles et certains renseignements accessibles au public, tel que les noms, adresses et numéros de téléphone (tels que publiés dans les annuaires téléphoniques), ne sont pas considérés comme des renseignements personnels.

3. **Consentement**

Nous obtiendrons le consentement raisonnablement éclairé des employés, des titulaires accrédités, des candidats, des donateurs et des contacts pour collecter, utiliser ou communiquer des renseignements personnels, sauf dans les cas où nous sommes autorisés à le faire sans consentement.

Sauf indication contraire, l'utilisation des produits et services du DQ ou l'inscription en tant que titulaire accrédité, bénévole ou toute autre personne constitue un consentement implicite à la collecte, l'utilisation et la divulgation par le DQ de renseignements personnels aux fins énoncées dans la présente Politique.

Une personne peut refuser ou retirer son consentement en tout temps, sous réserve de restrictions légales et contractuelles et d'un préavis raisonnable. Le choix de nous fournir des renseignements personnels appartient toujours à la personne concernée. La décision de ne pas divulguer certains renseignements peut avoir une incidence sur la capacité d'une personne à répondre à des exigences spécifiques pour l'obtention de certains services.

Une personne peut refuser ou retirer son consentement en contactant le responsable de la protection de la vie privée. Le responsable de la protection de la vie privée expliquera les options et les conséquences éventuelles du refus ou du retrait du consentement et enregistrera le choix de la personne.

4. **Limitation de la collecte**

Les renseignements personnels recueillis par le DQ se limitent à ceux qui sont nécessaires aux fins indiquées.

5. **Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation**

Les renseignements personnels collectés par le DQ ne seront utilisés ou communiqués qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, à moins qu'une personne n'y ait consenti ou lorsque cela est requis ou permis par la loi. Les renseignements personnels ne seront conservés que le temps nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été recueillis ou comme l'exige la loi.

6. **Exactitude**

Le DQ fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les renseignements personnels sont aussi exacts, complets et à jour que l'exigent les fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Si une personne constate des inexactitudes dans nos renseignements, elle doit nous en informer et nous apporterons les corrections appropriées dans les plus brefs délais. Dans certains cas, le DQ compte sur l'individu pour s'assurer que certains renseignements, tels que l'adresse postale, le courriel et le numéro de téléphone, sont à jour, complets et exacts.

7. **Mesures de sécurité**

Le DQ utilise des mesures de sécurité appropriées pour protéger les renseignements personnels contre les risques tels que la perte, l'utilisation abusive, l'accès non autorisé, la divulgation ou la modification. Les mesures de sécurité comprennent des mesures physiques, administratives et électroniques.

Tous les employés du DQ sont tenus de respecter les normes de protection de la vie privée que nous avons établies. Ils doivent également travailler dans le respect des principes de comportement éthique énoncés dans les lignes directrices du personnel et se conformer aux lois et règlements applicables. Au cours des opérations quotidiennes, l'accès aux

renseignements personnels est limité aux employés dont les responsabilités professionnelles exigent qu'ils y aient accès.

8. **Transparence**

Le DQ fournira des informations aux individus sur ses politiques et procédures relatives à la gestion globale des renseignements personnels dont il dispose.

Toute question ou préoccupation concernant notre Politique ou procédure peut être adressée au responsable de la protection de la vie privée.

9. **Accès aux renseignements personnels**

Toute personne a le droit d'accéder aux renseignements personnels la concernant dont dispose le DQ. Sur demande écrite adressée au responsable de la protection de la vie privée au bureau du district (adresse indiquée ci-dessous), la personne sera informée de l'existence, de l'utilisation et de la communication de ses renseignements personnels et aura accès à ces renseignements. Dans certaines situations exceptionnelles, le DQ peut ne pas être en mesure de fournir l'accès à certains renseignements personnels qu'il détient sur une personne. Par exemple, le DQ peut ne pas donner accès à des renseignements personnels si cela risque de révéler des renseignements personnels sur un tiers. Si l'accès ne peut être accordé, le DQ informera la personne concernée, par écrit, des raisons de son refus.

10. **Possibilité de porter plainte à l'égard du non-respect des principes**

Toute question ou demande de renseignements concernant le respect de nos politiques et procédures de protection de la vie privée peut être adressée au responsable de la protection de la vie privée par téléphone, par courriel ou par courrier ordinaire.

À l'attention de : Responsable de la protection de la vie privée
District du Québec
839 rue LaSalle
Longueuil, QC J4K 3G6
Canada

L'élaboration des politiques et procédures du DQ en matière de protection des renseignements personnels est un processus continu. En raison de l'évolution de la technologie et des exigences légales, le DQ peut réviser la présente Politique occasionnellement.